



COVID-19:

PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'INDUSTRIE ET LA COMMUNAUTÉ DU SPORT



PREAMBULE

LES PENSÉES DES JOUEURS ET DES ATHLÈTES DU MONDE ENTIER vont aux familles de ceux et celles qui ont perdu la vie et de ceux et celles qui sont gravement malades, ainsi qu'aux courageux professionnels de la santé hautement qualifiés qui sont en première ligne. Le sport - qui est régi par les instances sportives internationales et nationales, les ligues sportives professionnelles, les employeurs, les entreprises et les gouvernements - a la responsabilité de s'unir et d'observer les plus hautes normes en matière de leadership et de citoyenneté au moment où le monde fait face à la pandémie de COVID-19.

Le COVID-19 a un impact considérable sur l'industrie et la communauté du sport, les supporters et toutes les personnes qui pratiquent le sport. Les principales ligues professionnelles régionales et nationales sur tous les continents sont à l'arrêt pour une durée indéterminée. Dans certains pays, les compétitions et les matchs ont continué pendant un certain temps sans supporters. Les restrictions en matière de déplacements, l'impératif de distanciation sociale, les exigences de quarantaine et d'isolement et la fermeture des installations d'entraînement rendent le sport tout simplement impossible.

De grands événements sportifs mondiaux et régionaux prévus pour 2020 ont été reportés d'au moins une année, notamment les Jeux olympiques de Tokyo 2020, la Coupe d'Europe de football 2020, la Coupe d'Afrique des Nations et la Copa America, ainsi que le Grand Prix de Formule 1. Le championnat du monde de la Fédération internationale de hockey sur glace (IIHF) prévu en mai 2020 a été annulé.

Ces conséquences menacent non seulement la santé, les droits humains, l'emploi et la carrière des athlètes, mais aussi le bien-être de millions de personnes dont les moyens de subsistance dépendent du secteur du sport et de ses chaînes d'approvisionnement.

Les associations de joueurs et d'athlètes ont été à l'avant-garde des réponses multipartites, apportées dans le sport et dans le monde entier, aux défis et aux menaces que représente le COVID-19 pour leur secteur et leurs membres. Ces discussions peuvent servir de modèle pour le sport aux niveaux mondial, régional et national.



HUIT PRINCIPES DIRECTEURS se dégagent d'un dialogue intense dans un environnement en constante évolution :

I. *Le sport peut aider le monde à surmonter le COVID-19.*

Le sport peut aider le monde à surmonter le COVID-19, en étant une source d'inspiration, d'éducation et d'engagement à l'égard des meilleures pratiques.

En tant qu'industrie et communauté mondiales et mobiles impliquant des activités physiques qui attirent d'énormes foules, le sport a la lourde responsabilité de se comporter de façon à faire des avancées et à ne pas exacerber la menace déjà extrêmement élevée qui pèse sur la santé publique. Le sport doit suivre de près les directives des autorités publiques, notamment de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui a souligné que les jeunes ne sont pas à l'abri de contracter et de transmettre le COVID-19 ou d'y succomber.

II. *Echange des meilleures informations les plus actualisées.*

Les athlètes et les groupes concernés ont le droit d'avoir accès aux meilleures informations et aux plus actualisées, notamment à des conseils d'experts en matière de santé publique, à des conseils médicaux et juridiques ainsi qu'à des considérations politiques et économiques. La liberté syndicale et la liberté d'expression, y compris celle de la presse, sont essentielles à cet égard, tout comme la protection des lanceurs d'alerte.

III. *Respect des droits humains et des droits du travail.*

Le sport a la responsabilité de respecter et de faire respecter de manière proactive les droits de l'homme et les droits du travail internationalement reconnus des athlètes et de ceux et celles qui sont concernés par le sport. Cela implique de ne pas causer ou de ne pas contribuer à des conséquences néfastes pour la santé et la sécurité des athlètes, des supporters ou du grand public. Les conseils des autorités publiques, notamment de l'OMS, doivent être pris en compte et une approche prudente doit être adoptée en matière de santé publique et de santé des athlètes.

La reconnaissance effective de la liberté syndicale et du droit de s'organiser et de négocier collectivement constitue la base pour répondre efficacement aux défis apparus soudainement, notamment en matière de santé et de sécurité, de restructuration économique et de préservation et de promotion du travail décent.

IV. Prendre soin des gens.

Le moment est venu pour l'industrie et la communauté du sport de montrer qu'elle se soucie des gens. La santé physique et mentale des personnes et leur bien-être social doivent rester une priorité absolue. Le savoir-faire du sport en matière de développement personnel et de bien-être des personnes doit être pleinement déployé.

V. Implication des athlètes et dialogue social.

Les athlètes doivent être fortement impliqués et un dialogue social doit être établi avec eux ; notamment par l'intermédiaire de leurs associations, afin de s'assurer que les différents risques sont identifiés et traités de manière à maximiser la confiance des athlètes. Les préoccupations économiques et politiques ne doivent pas dicter la prise de décision, mais bien la santé et la sécurité des athlètes.

Les athlètes ne doivent pas et ne peuvent pas être contraints de s'entraîner, de participer à des compétitions, de voyager ou de travailler dans des circonstances qui constitueraient un risque déraisonnable pour leur santé et leur sécurité. L'exposition continue au COVID-19, le retour à la compétition sans préparation adéquate et une charge excessive à la reprise constituent des risques en particulier.

VI. Gouvernance mondiale et des parties prenantes.

La menace universelle de la pandémie renforce la nécessité pour la société et, par conséquent, pour le sport, d'investir dans des institutions mondiales fortes et de les respecter, notamment les Nations unies et ses agences comme l'OMS. Le sport doit s'aligner pour servir les intérêts de toutes les parties prenantes et de tous les groupes concernés.

Toutes les principales parties prenantes et tous les groupes concernés doivent être associés à la prise de décisions importantes de manière ouverte et transparente, notamment les gouvernements, les instances dirigeantes du sport, les ligues, les équipes, les stades, les radiodiffuseurs et les sponsors et, bien entendu, les athlètes et leurs associations.

VII. Atténuation de l'impact et planification de la relance.

Le sport est une force culturelle essentielle et jouera sans aucun doute un rôle central dans la reconstruction des communautés et des économies une fois que la pandémie aura été maîtrisée.

Les répercussions à court et moyen terme sur le sport, qui dispose de liquidités limitées, peuvent être profondes et menacer la viabilité des instances sportives, des ligues, des équipes et des carrières des athlètes ainsi que des millions de personnes qui vivent du sport et de ses chaînes d'approvisionnement. Toutes les principales parties prenantes doivent s'unir pour assurer la viabilité du sport afin que celui-ci puisse contribuer à optimiser la santé publique.

Toutes les principales parties prenantes devraient s'unir et œuvrer ensemble pour atténuer les effets néfastes du COVID-19 et planifier collectivement la reprise à long terme de l'industrie du sport et la mobilisation de la communauté du sport. L'impact économique plus large risque également de compromettre la viabilité des principales entreprises qui soutiennent financièrement le sport depuis longtemps, notamment les diffuseurs, les sponsors, les marques, les médias et les partenaires commerciaux.

En outre, l'important rôle social, culturel et éducatif du sport devrait faire partie des plans de relance gouvernementaux destinés à favoriser une forte reprise économique.

VIII. Grands événements sportifs.

Dans le contexte actuel, les grands événements sportifs sont susceptibles d'exacerber le risque pour la santé publique. Les grands événements sportifs ne devraient avoir lieu que si :

- 1 la santé du public et des athlètes est assurée, notamment conformément aux présents principes directeurs;

- 2 le grand événement sportif peut être ouvert aux communautés locales et aux supporters qui ont investi dans l'organisation de l'événement;
- 3 le caractère universel de l'événement peut être assuré en toute sécurité pour tous les athlètes, sports et nations;
- 4 l'intégrité du sport peut être garantie; et
- 5 l'impératif économique consistant à assurer d'abord la viabilité continue du secteur du sport a été satisfait.

Mardi 31 mars 2020

Nyon, Suisse

***World Players Association** est la voix mondiale exclusive des joueurs et des athlètes syndiqués dans le sport professionnel. Ce secteur d'UNI Global Union rassemble 85.000 joueurs au travers de plus de 100 associations dans plus de 60 pays. Son rôle est de veiller à ce que la voix des joueurs syndiqués soit entendue au plus haut niveau dans le processus décisionnel du sport international.*